Francheville
attractive par nature

COMME DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
DÉCISIONS DU MAIRE 2026

2026/142

Décision n° 2026-72

Nature : Commande publique (1.7.7)

Marché n°26A004 : Aménagement de l'EAJE Franch'mômes

Attribution des marchés de travaux

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-21 et L.2122-22,

VU le Code de la commande Publique,

VU la délibération n°2026-04 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2026 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à concurrence publié le 1er septembre 2026 sur le profil acheteur et le 7 septembre 2026 sur le moniteur.fr

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant d'attribuer les marchés de travaux aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'attribuer le lot 1 « Plâtrerie-Faux plafond-Peinture » à l'entreprise EDP située 25 avenue LEFEVRE à Vaulx-en-Velin (69120), pour un montant de 61 057,30 €HT soit 73 268,77 € TTC.

ARTICLE 2 : D'attribuer le lot 2 « Menuiserie intérieure bois – Mobilier » à l'entreprise Les Menuisiers du Rhône située 1 rue des Alpes à Vaulx-en-Velin (69120) pour un montant de 74 095,63 € HT soit 88 914,76 € TTC.

ARTICLE 3 : D'attribuer le lot 3 « Carrelage – Faïences » à l'entreprise SNC située ZA des Andrés, 95 rue Pré Magne à Brindas (69126), pour un montant de 23 099,94 € HT soit 27 179,93 €TTC.

ARTICLE 4 : D'attribuer le lot 4 « Sols souples » à l'entreprise Courbières et Fils située 175 impasse des Grandes Terres à Souzy (69610) pour un montant de 10 868,66 € HT soit 13 042,39 €TTC.

ARTICLE 5 : D'attribuer le lot 6 « Chauffage-Ventilation-Plomberie » à l'entreprise EMV située 23 avenue Charles de Gaulle à Rive de Gier (42800) pour un montant de 87 997,27 € HT soit 105 596,84 € TTC.

ARTICLE 6 : D'attribuer le lot 7 « Electricité » à l'entreprise Reverchon Electricité située 73 rue Mathieu Dussurgey à Saint Fons (69190) pour un montant de 49 500 €HT soit 59 400 €TTC.

ARTICLE 7 : D'attribuer le lot 8 « Equipement de cuisine » à l'entreprise Marescol située 18 rue Louis Saillant à Vaulx-en-Velin (69120) pour un montant de 19 903,78 €HT soit 23 884,54 €TTC.

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261102-Dec2026-72-AR
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026

Publication le 02/11/2026
Pour copie certifiée conforme

ARTICLE 2 : Le montant total du marché de travaux, y compris lot 5 « Aménagements extérieurs » attribué précédemment à l'entreprise Cheval pour un montant de 20 819,30 € HT, s'élève à 347 341,99 € HT soit 416 810,39 € TTC.

ARTICLE DERNIER : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, par le biais d'une requête sous format papier ou déposée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 2 novembre 2026

Claire POUZIN,
Maire de Francheville

COMMUNE DE FRANCHEVILLE (Rhône)

Accusé de réception en préfecture
069-216900894-20261102-Dec2026-72-AR
Date de télétransmission : 02/11/2026
Date de réception préfecture : 02/11/2026